

# Combien de tempe pour avoir

## Par krimmourad, le 22/07/2014 à 01:48

bjr,moi je suis algérien et je compte me marier avec une française. j'ai déposé le CCM le 09/07/2014. es en ma fais une en quette tout les 2 au consulat de oran. es puis ma fais un rendez-vous le 27/11/2014. quelqu'un pourrait m'expliquer les procédures à suivre au niveau du consulat de France à oran

. Merci pour votre attention.

#### Par moisse, le 22/07/2014 à 08:54

### Bonjour,

Le CCM concerne votre future épouse, qui doit faire publier les bans dans son lieu de résidence en France.

Puis au retour d'une non-opposition au consulat, celui-ci délivrera le CCM qui vous permettra de réaliser votre mariage selon le droit algérien.

Vous devrez faire traduire les documents attestant de ce mariage par un traducteur agrée par le consulat.

Puis présenter une demande de transcription auprès du ministère des affaires étrangères, bureau du Magrheb à Nantes.

Une fois le mariage transcrit dans les registres de l'état civil français, le consulat vous fera convoquer par l'OFII (office français d'immigration et intégration) et à une visite médicale avant de vous attribuer un visa de rapprochement familial pour vous permettre l'entrée en France.

# Par krimmourad, le 31/07/2014 à 16:56

depuis quand on déposer le ccm le 9/07/2014 elle la reçu un letre de police pour enquet31/07/2014 .si bonne enquet es fait . les bans son publier es la date de marige le 08/09/2014 a la mérie en algérie .stp en peux se marier es on npas encor le ccm merci ????????